

Face à la crise agricole, encourager l'innovation sociale et collective des agriculteurs, sans oublier les salariés agricoles, véritables acteurs de l'agriculture Française !

Notre agriculture subit une crise économique, sociale et environnementale qui montre la limite atteinte par les leviers mis en œuvre par le plan de modernisation de l'agriculture il y a plus de 50 ans.

Le soutien à l'investissement reste considéré comme la clé de l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture française. Par la diminution du nombre d'exploitations, on note l'agrandissement de ces dernières ainsi qu'une augmentation du nombre de salariés agricoles.

L'acquisition de matériel est le premier poste d'investissements (hors foncier) des exploitations de moyenne ou grande taille. Pourtant, même si la courbe ne s'infléchit pas en France, on observe que le retour sur investissement est de plus en plus faible.

L'indispensable transition du modèle agricole ne peut donc reposer uniquement sur un saut technologique, elle induit une transformation profonde du métier de l'agriculteur et du salarié agricole.

Pour réussir collectivement ces changements, les pouvoirs publics ont oublié depuis longtemps une composante essentielle de l'agriculture, à savoir l'accompagnement des salariés agricoles.



Michel Marcoul
Président



Eric Passetemps
Vice-président



Eric Jeanne
Vice président



Dominique Boucherel
Vice Président



Nicole Plais
Vice présidente



Christian Grégoire
Secrétaire général



Yves Lefèvre
Trésorier

L'Association des Salariés Agricoles de France en quelques lignes

L'Association des Salariés Agricoles de France (ex ASAVPA), association de Loi 1901, a été créée en 1961 en réponse au Décret de 1959 portant statut de la vulgarisation agricole. Il faudra attendre 1966 et le Décret relatif au financement et à la mise en œuvre de programme de développement agricole pour que les salariés agricoles soient nommément identifiés comme faisant partie du public-cible des programmes de développement agricole. Depuis lors, aucune réforme n'a remis en cause cette volonté.*

Aujourd'hui, elle fédère 18 associations départementales et 5 associations régionales, soit aujourd'hui plus de 2000 adhérents. Les salariés de la production agricole s'y engagent bénévolement pour permettre à leurs pairs d'être polyvalents et autonomes, et ainsi de favoriser la performance et la compétitivité des exploitations qui les accueillent.

L'Association des salariés agricoles de France est l'unique réseau d'associations gérées par et pour les salariés agricoles qui garantit une indépendance syndicale et politique. Ouverte à toutes et tous, elle a changé de nom en 2016 et a ainsi réaffirmé que son projet a un sens, une légitimité et un avenir.

**ASAVPA : Association des Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole.*

Contexte

L'agriculture française compte près d'un million d'actifs dont plus de 150 000 salariés permanents. Chaque année sont recrutés 50 000 salariés permanents et 800 000 saisonniers. **Dans l'agriculture, la part des salariés prédomine** (58% des actifs de la production agricole selon la MSA).

Aujourd'hui, les salariés agricoles sont une composante essentielle du monde agricole et rural qui reste trop discrète et méconnue. A la différence des salariés d'organismes ou de coopératives, leur travail se déroule essentiellement sur les exploitations agricoles au contact du terrain, de la terre, des animaux, du soleil et des intempéries.

Malheureusement, en France, quand on parle d'agriculture, on parle des agriculteurs et on occulte trop souvent les salariés agricoles. **Imaginons un instant que tous les salariés agricoles cessent leurs activités.**

Que deviendrait un grand nombre d'exploitations ?

La part de richesse de la France apportée par l'agriculture serait-elle la même ?

Qui ferait le travail des responsables agricoles qui sont souvent hors de leurs exploitations ?

... et bien d'autres questions encore en suspens.

Qui sont ces salariés agricoles aujourd'hui ?



Les travailleurs saisonniers ou occasionnels

« Cueillette, récolte, vendange... D'avril à octobre, avec un pic d'activité en été, l'agriculture requiert des besoins très importants en main d'œuvre. Environ 800 000 contrats sont signés chaque année. » Les **travailleurs saisonniers ou occasionnels** interviennent lors des périodes où les exploitations ont le plus besoin de main d'œuvre. Sans eux, le travail ne pourrait être accompli en heure et en temps. Ils sont donc indispensables à la bonne marche des entreprises agricoles.

Les salariés agricoles permanents

Les salariés agricoles permanents sont étrangers à la famille des chefs d'exploitation. Dans la famille des salariés agricoles permanents, on peut distinguer les salariés :

- **Employés sur les exploitations agricoles** : sur les exploitations, occupés à des activités agricoles, régulièrement, tout au long de l'année, à temps plein ou partiel, ils sont présents car les exploitants ont besoin d'avoir une ou plusieurs personnes pour faire face au travail qu'il y a sur leur exploitation. Si les agriculteurs font appel à des salariés permanents, c'est qu'eux même ne peuvent faire face au travail qu'il y a dans leur entreprise, voire ont besoin d'être secondé dans leurs prises de décisions.
- **Employés par un groupement employeurs** : tout comme leurs prédécesseurs, ils sont occupés à des activités agricoles, régulièrement, tout au long de l'année, mais pour plusieurs exploitations agricoles. En effet, lorsqu'un chef d'exploitation n'a pas les moyens d'embaucher à titre individuel un salarié par manque de travail sur son entreprise, il a la possibilité de se regrouper avec d'autres entreprises pour recruter un salarié qui effectuera des périodes de travail successives auprès de chacun des employeurs adhérents au groupement.
- **Employés dans une CUMA** : ces salariés agricoles disposent de compétences et de qualifications spécifiques telles que les chauffeurs, les mécaniciens ou les bouchers, etc. que ne possèdent pas forcément le chef d'exploitation.
- **Employés du service remplacement** : les services de remplacement emploient des salariés agricoles afin de pallier aux absences des exploitants agricoles (congés maternité ou paternité, accidents de travail, maladie, mandats, etc.) mais aussi lors des pointes de travail.

Qui seront les salariés agricoles de demain ?

Plus que jamais indispensable à la bonne marche des exploitations agricoles, ils devront eux aussi relever les défis de l'agriculture de demain, tel que répondre à :

- Des exigences en termes de qualifications spécifiques et de compétences transversales pour être à même de suppléer des agriculteurs d'exploitations de pointe, de compléter l'expertise manquante aussi bien sur le plan économique, que social et environnemental afin d'assurer une production de qualité et de la valeur ajoutée pour leurs entreprises.
- Une demande en main d'œuvre croissante en collaboration mais aussi en concurrence avec des salariés venus de l'étranger.

Quel accompagnement politique pour ce million de salariés agricoles ?

La volonté politique de faire des salariés de la production agricole des acteurs à part entière du développement agricole et rural de l'Agriculture française n'a jamais été remise en question par aucun texte de loi ni décret.

Néanmoins, dans les faits, force est de constater que, ces dernières années, le sujet des salariés agricoles n'est pas abordé, qu'aucun de texte de loi ni décret sur l'agriculture n'en fait mention et que, par voie de conséquence, les moyens alloués aux Associations des salariés agricoles s'érodent années après années. Pourtant, des fonds sont alloués pour mener des actions développement agricole, comme :

- Le financement des chambres d'agriculture dont 24% provient de l'impôt foncier payé par les contribuables,
- Le compte CASDAR du Programme national de développement agricole et rural.

Pourquoi ces financements, sont-ils quasi-exclusivement dédiés à des actions menées par ou pour les agriculteurs, alors que les textes en vigueur notifient que ces fonds doivent aussi bénéficier au développement des salariés agricoles, que les salariés agricoles représentent aujourd'hui la majorité des actifs agricoles et qu'il s'agit d'un métier en plein développement avec des besoins propres?

Mesdames et Messieurs, les parlementaires, candidats à l'élection législative, nous considérons que les modes de production et d'organisation de l'agriculture Française doivent prendre en considération toutes les composantes, les agriculteurs mais aussi les salariés agricoles.

On ne peut pas continuer à oublier ces populations qui participent pleinement à la vitalité et à l'essor de notre agriculture.

Mesdames et Messieurs, les candidats, l'animation des groupes de salariés agricoles sur l'ensemble du territoire est un pilier essentiel pour dépasser les crises qui secouent le monde agricole. Le financement de cet accompagnement collectif est le meilleur investissement dans le temps.

Nous attendons que vos propositions pour la prochaine mandature reconnaissent et soutiennent ces dynamiques collectives en agriculture et que les salariés agricoles ne soient plus les éternels oubliés. C'est le sens de cet appel lancé par l'Association des salariés agricoles de France et l'ensemble des Associations départementales et régionales des salariés agricoles.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour discuter avec vous et vous apporter les éléments qui permettront de mettre en place une politique digne de ce début de siècle.

Contacts

Michel Marcoul - Président de l'Association des salariés agricoles de France : 06 17 40 71 72 - marcoul.michel2@wanadoo.fr

Kim Deslandes - Animatrice de l'Association des salariés agricoles de France : 01 44 95 08 16 - k.deslandes@trame.org